

CADASTRE FORESTIER

PLAN NO 10

DELIMITATION DU PERIMETRE : JAMES MEDICO / RAPPO HUBERT
RELEVÉ DECEMBRE 1991 : BUREAU DE GEOMETRES J-M VUADENS

POUR APPROBATION DES DELIMITATIONS FORESTIERES

Homologué par le Conseil d'Etat
en séance du 02 OCT 2002

L'INSPECTEUR D'ARRONDISSEMENT : Droit de sceau: Fr. 100.00
L'atteste: Le chancelier d'Etat: MONTHEY, AVRIL 2002

Jean-Michel VUADENS SA, Ing. EPF/SIA et géom. officiel, Rue des Bains 18, 1870 MONTHEY
tel. 024/472 36 16 fax. 024/472 36 17

Mise en consultation : Limite de la forêt en dehors des zones à bâtir.

Mise à L'enquête : Limite de la forêt par rapport au terrain à bâtir.

